

naissance des de Léry, et que, cependant, ils ont négligé de dénoncer ce fait au gouvernement, en contravention à la clause stipulée dans leur contrat de concession de la dite Seigneurie, jusqu'à leur application pour les lettres-patentes, en 1846.

100. Testament de Charles de Léry en faveur d'Alexandre de Léry, le Défendeur, 20 février, 1862, et décès du dit Charles de Léry, 11 février, 1864.

110. Ventes par Adolphe Roy, Charles Roy, Joseph Veilleux, Vital Roy et Eusèbe Roy à J. O'Farrell, de cinq lots de terre dans la dite Seigneurie, datée, la première, le 31 octobre, 1860, et les autres, le 16 novembre, 1860 : que ces terres avaient été possédées par les vendeurs et leurs auteurs et ont été concédées plus de trente ans avant les dites ventes, et longtemps avant la conquête du Canada par l'Angleterre, et que ces contrats de vente ont été dûment enregistrés.

120. Que le 15 décembre, 1862, O'Farrell a vendu à Simpkins un dixième indivis des lots ci-dessus mentionnés, et que le 18 janvier, 1864, O'Farrell a aussi vendu à William Venner, un dixième indivis des dits lots, et que ces actes ont été dûment enregistrés.

130. Qu'en vertu de ces contrats, les Demandeurs sont en possession, à titre de propriétaires, des dits lots et de la moitié de la Rivière Chaudière, qui les longe, la dite rivière n'étant *ni navigable, ni flottable*.

140. Que sur les dits lots, il existe de l'or sans alliage et aussi de l'or allié à d'autres métaux.

150. Que le dit J. O'Farrell a découvert et a dénoncé le premier, à Sa Majesté, l'existence des dites mines.